Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Véhicules en indivision

Par Arthur 75

Mon concubin est décédé.
Il a un fils, unique héritier.
Nous avions deux véhicules achetés en commun. qui n'ont pas tout a fait la même valeur
Je figure comme titulaire sur les deux cartes grises et mon concubin comme cotitulaire.
Nous avons acheté le premier véhicule neuf. La facture est à nos deux noms .C'est le véhicule le plus ancien, le moins cher des deux .
Pour la deuxième voiture achetée d'occasion financée également par nous deux ,le certificat de cession est à mon seul nom.(mon concubin pensait qu'ainsi je n'aurais pas de problème pour la garder)c'est la voiture que j'utilisais dans mon usage quotidien.
le fils demande la moitié des deux véhicules .
Puis je revendiquer l'entière propriété du deuxième véhicule puisque le certificat de cession est à mon nom?
Si je dois verser la différence de valeur entre les deux véhicules à l'héritier, quel document doit il me fournir pour que je puisse effectuer le retrait du cotitulaire sur la carte grise?
Quelles sont les règles à respecter pour le partage amiable?
S'il faut vendre les deux véhicules lequel de nous deux doit se charger de la vente?
merci par avance pour votre réponse.